

Restructuration et fusion des CDI du LPO de Gisors

Suivi d'une expérience de restructuration d'un CDI de lycée polyvalent : fusion de deux CDI existants (LEGT et LP).

1. Contexte d'établissement

Le lycée professionnel de Gisors où je suis en poste actuellement comporte environ 500 élèves. Il possède une classe de 3ème Prépa Professionnelle, ainsi que des filières **Industrielles** (BAC Pro Electrotechnique, BAC Pro Technicien d'Usinage), des filières **Santé/services** (Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne, CAP Agent Polyvalent de Restauration), et enfin des filières **Tertiaires** (Bac Pro Gestion et Administration, Bac Pro Exploitation des transports, Bac Pro Commerce).

Le lycée est en cours de fusion avec le lycée général et technologique (situé géographiquement juste en face de l'autre bout d'une passerelle). Le projet de restructuration des lycées de Gisors consiste donc à réunir les deux lycées en un lycée polyvalent de 1400 élèves, et donc de fusionner également les deux CDI existants.

Ce lycée se situe dans une petite ville de la grande couronne parisienne, et est à la limite de 3 régions : Normandie, Picardie et Île de France. Sa situation géographique est particulière, il ne dépend pas seulement de la région Haute Normandie ; il est finalement tout aussi éloigné de Paris, que de la "dynamique" de la Région Haute Normandie à beaucoup de points de vue (financements multiples, transports scolaires...).

2. Historique de la restructuration

Si le sujet de la restructuration des lycées de Gisors est aujourd'hui une réalité, cette annonce de restructuration date d'une quinzaine d'années environ. Des avancées puis des stagnations voire des retours en arrière ont été réellement vécus, souvent douloureusement, par les différentes équipes éducatives des deux lycées.

A la rentrée de septembre 2008, il s'agissait déjà de se pencher sur les deux éventuels lieux envisagés par la Région et les architectes retenus pour l'implantation du CDI.

On proposait un CDI sur un emplacement central (sur un bâtiment-passerelle qui remplacerait la petite passerelle d'origine), le CDI serait alors au cœur physique des deux morceaux d'établissements actuels, et proche ainsi du pôle Vie scolaire, de la salle des professeurs, situés eux aussi sur ce bâtiment transversal. Il était prévu pour une surface de 500m².

Un deuxième projet prévoyait d'implanter le CDI (de 600m²) à une extrémité de l'établissement, du côté du lycée professionnel actuel, dans un lieu certes très lumineux mais absolument inconfortable pour le déroulement de séances avec les élèves du lycée général (10 min à pied pour se rendre au CDI).

La logique et le bon sens auraient voulu que le premier projet soit retenu, malheureusement c'est le 2ème projet qui a été retenu pour des raisons financières. L'équipe ne fut pas découragée pour autant mais redoubla d'attentions sur ce qu'allait devenir le futur CDI.

Ce fut long...

En 2009, l'équipe enseignante a demandé la création d'une "commission spéciale de restructuration des lycées". Il s'agissait de réunir régulièrement une équipe composée d'une dizaine d'enseignants (de différents pôles professionnels (tertiaires, industriels...), matières générales, représentants des BTS du LEGT, d'un des professeurs documentalistes, du chef des travaux), mais aussi des représentants de l'équipe des ATOSS, équipes de direction...

Il s'agissait de suivre, ensemble, l'évolution des plans que deux des donneurs d'ordre articulaient : la Région et le Rectorat. Durant cette année 2009-2010, il n'y eut que trois réunions plénières concernant ce projet. Réunions très tendues, interrogations quant à la vétusté des locaux, manque de logique de certaines ébauches de plans concernant les ateliers professionnels etc. La logique pédagogique a eu parfois du mal à se faire entendre face à la logique financière de la Région. Cependant, ces réunions ont permis au professeur documentaliste de proposer un cahier des charges déclinant les besoins en espace et en matériel du futur CDI¹ (un espace central de consultation-lecture équipé de 10 postes en réseau, une salle de formation pour classe entière de 40 élèves équipée de 20 postes infos en connexion réseau, trois petites salles de formations pour demi-groupes, équipées là encore de 15 postes chacune en réseau, 1 salle d'archives, 5 box de travail...).

La tâche : penser le CDI du 21^{ème} siècle, un CDI en constante évolution avec une possibilité de réorganiser des espaces en zones spécialisées et évolutives, anticiper l'installation de nouveaux matériels, notamment numériques, pour la formation des élèves à la recherche d'information², s'est révélée passionnante.

En février 2011, l'équipe éducative a été surprise de découvrir une version presque définitive des plans que les architectes mandatés par la Région avaient élaborés. Plans de nombreuses salles de cours incohérents, piliers au milieu des salles, salles trop petites, couloirs trop étroits et seulement 6 postes informatiques au CDI!

Puis jusqu'en septembre 2012, silence radio.

C'est à cette rentrée scolaire 2012 que nous avons découvert les plans "définitifs" proposés par les architectes.

- **Les points positifs** des derniers plans étaient nombreux : un bon agencement des différents espaces et le grand nombre de salles de travail/formation :
 - 1 espace de consultation dont un « coin multimédia » (6PC seulement), 300m²
 - 1 salle de formation/travail de 36 places, (1PC + 1 vidéoprojecteur), 60m²
 - 1 salle polyvalente interne au CDI (1PC+ 1 vidéoprojecteur), possibilité d'accueil de 1 ou 2 classes de 36 élèves, 100m²
 - 2 petites salles de travail de 16 places (1PC + 1 vidéoprojecteur), 35 m² chacune
 - 4 box de travail, 15m²
 - 1 salle d'archives, 28m²
 - 1 bureau des COPsy rattaché au CDI, dans une salle à part.

1 La consultation de documents professionnels a été, à cette étape du travail, essentielle, notamment la lecture d'expériences de terrain de construction ou restructuration de CDI sur le site professionnel Savoir CDI. Articles disponibles à l'adresse : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/espace-cdi/construction-restructuration.html>

2 Voir l'ouvrage, toujours d'actualité, élaboré par les collègues de l'académie de Rouen Organiser l'espace CDI. Claude Ragache, Michel Treut, Jean-Pierre Viger, Organiser l'espace CDI, un espace de formation des élèves, Rectorat de Rouen, mars 2000.

● **Les points négatifs** non négligeables :

- Aucune salle de formation/travail n'est équipée de matériel informatiques pour les élèves, seul 1PC par salle avec vidéoprojecteur pour le professeur
- un nombre insuffisant de postes pour le travail de recherche documentaire pour les élèves
- Les box de travail ne sont pas équipés non plus,
- Une banque de prêt mal située (dans un angle qui ne permet pas de surveiller la plus grande partie de la salle de consultation),

Ces plans laissaient entrevoir un CDI aux espaces relativement bien pensés mais sans aucune salle de formation équipée pour les élèves. Un seul poste info dans chaque salle avec un vidéo-projecteur ne permet pas aux lycéens d'effectuer leur recherche documentaire lors de formation à la recherche documentaire en cours ou en autonomie !

Nous disposions de 10 jours pour réagir, reprendre tous les plans et faire des propositions constructives (le CDI, les ateliers, les salles de cours...).

Lors d'une rapide réunion avec l'architecte, nous nous sommes entendu dire "Avez-vous vraiment besoin de tous ces postes informatiques Madame ?!". La seule solution proposée étant de déshabiller Paul pour habiller Jacques.

3. Bilan de l'expérience

Cette expérience d'étude d'un dossier de restructuration s'est révélée enrichissante autant que paradoxale. Être contraint à défendre le métier d'enseignant, et surtout constater que rien n'est acquis en matière d'accueil et de pédagogie pour le CDI -malgré les recommandations officielles- est une expérience pour le moins étonnante !

Trois points importants :

- Le CDI du 21^{ème} siècle n'est pas perçu par les organismes de tutelles (Région et Rectorat) comme le point central d'accès à l'information. Le matériel n'est pas pensé en terme de logique pédagogique. Certains semblent penser qu'à l'heure des smartphones et clefs 4G la présence de postes informatiques est superflu. Serait-ce aux élèves de s'équiper eux même ? Et la fracture numérique ? Quelle idée se font les décideurs du CDI de la formation des élèves ?

- La reconnaissance de l'équipe de direction et surtout des collègues de discipline n'en est que plus forte. Les collègues défendent également l'idée du CDI comme un lieu de formation avant tout, un lieu organisé et pensé par le professeur documentaliste (que ce soit pour des formations ponctuelles que pour celles sur du long terme comme les PPCP ou TPE); on peut regretter que cette conviction ne soit pas encore celle des décideurs.

- Le travail de suivi d'une restructuration amène le prof-doc à se pencher sur des questions d'ordre technique qui dépassent totalement son champ professionnel habituel. Si la question du choix du matériel informatique est souvent abordée dans notre quotidien, celles du câblage des salles ou de l'analyse des prises de courant en RJ45 se font plus rares... Cette expérience nous a laissé souvent dans le désarroi mais nous a donné l'occasion de "penser" l'espace CDI de manière globale et détaillée à la fois.

4. Prolongement, Ouverture

La restructuration physique de nos établissements a commencé **en janvier 2013** (bâtiments de demi-pension, d'internat et gymnase pour commencer). La fusion officielle des deux établissements a été également actée rapidement à la rentrée de septembre 2013 avec toutes les difficultés qu'une telle fusion engendre : appellation commune des deux lycées (deux CDI sous le même nom avant d'avoir été fusionnés physiquement, deux bases documentaires sous le même nom dans E-sidoc...).

Le 1er déménagement du CDI côté lycée professionnel a été effectué en avril 2014 avec l'installation d'un petit CDI provisoire de 45m² (pendant 6 mois) dans un préfabriqué (très mal situé). L'obtention des 45m² a été difficile... 15m² étaient prévu initialement pour ces 6 mois.

La fusion des deux CDI aura lieu en janvier 2015, ce qui laisse quelques mois aux professeurs documentalistes pour continuer **les pistes de travail** sur différents points essentiels (axe des deux projets documentaires respectifs) :

- Fonds documentaire à harmoniser (langage d'indexation, cotation, signalétique...),
- Fusion des deux bases documentaires BCDI-E-sidoc (à ce sujet les conseils et le travail en collaboration avec Séverine Autret du CRDP de Rouen est une aide précieuse) : le CRDP de Poitiers pourra-t-il additionner nos deux bases en changeant les numéros d'exemplaires d'une centaine de milliers (n°12 000 deviendrait 112 000) de façon à éviter les doublons de notre base commune et en intégrant par lots les notices ? Ou serons-nous contraintes d'intégrer par lots les notices en changeant un à un les numéros d'exemplaires ?
- La pédagogie et les projets de recherches documentaires : salles de formations dédiées à la recherche, espaces de travail, modalités de fonctionnement selon les emplois du temps...
- La politique d'acquisition en concertation : complémentarité du fonds documentaire,
- L'accueil des publics et personnels du CDI : deux professeurs-documentalistes différents pour les deux types d'établissement, présence d'un AE souhaité, couverture de plages horaires très larges (internat, mercredis après-midis...),
- L'aménagement spatial et l'articulation des différents espaces.

Les problématiques autour de notre futur CDI semblent être prises au sérieux depuis quelques mois. Une rencontre est prévue en septembre 2014 avec les responsables de l'aménagement intérieur du CDI, notamment au niveau du mobilier et des équipements informatiques. Si le nombre de postes informatiques demandés par les professeurs documentalistes paraît encore trop important aux décideurs (une cinquantaine demandée au lieu des 6 prévus initialement), un souhait de trouver une solution cohérente et constructive, notamment en matière de salles équipées pour la formation des élèves, est partagé.